

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 21 Juillet 2016, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPIILLON, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Chantal THOMAS, M. Marc LECLERCQ, M. Bruno DEPIERRE, M. François SARA, M. Michel TRUFFAUT, M. Frédéric PETIT

Sont absentes : Mme Nathalie LOUVIOT, Mme Michèle ROUSSEAU

Sont excusés : M. Jean-René DECLE qui donne pouvoir à M. Frédéric PETIT, Mme Michèle DÉFERT qui donne pouvoir à Mme Marie-Bénédicte PAPIILLON, M. Patrick LELIEVRE qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.
M. Marc LECLERCQ a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 20 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire : suppression de régie
- 2) Acquisition d'un terrain près du tennis couvert
- 3) TAP : fixation du taux de rémunération des intervenants
- 4) Création de la commission cantine
- 5) Renégociation de l'emprunt de la halle des sports
- 6) Informations/questions diverses.

1) Décision du Maire : suppression de régie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les délégations qu'ils lui ont accordées en début de mandat.

Il explique que, dans le cadre de celles-ci, il a pris la décision de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de l'organisation de manifestations festives et de la location de la salle des fêtes. Il ajoute que cette décision a été prise sur conseil du comptable, la régie ne fonctionnant plus depuis 2011.

2) Acquisition d'un terrain près du tennis couvert

Monsieur LEPOETRE rappelle les informations qui ont été transmises aux élus préalablement à la réunion.

Il rappelle qu'il s'agit d'acquérir une partie de la parcelle AB98 soit 1 000m² environ sur les 5 643, appartenant à Monsieur LELEU pour accueillir les futurs ateliers municipaux. Il ajoute que les frais de bornage, les frais de notaire ainsi que les frais liés à l'installation d'une clôture seront à la charge de ma commune. Se basant sur l'avis des domaines et tenant compte de l'intérêt du terrain, le coût d'acquisition sera 15 Euros m².

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- vote l'acquisition d'une partie de la parcelle AB98 appartenant à monsieur Jean-Olivier LELEU pour une surface d'environ 1 000 m², au prix de 15 Euros le m²
- accepte que les frais de bornage ainsi que les frais de notaire soient à la charge de la Commune
- accepte de prendre en charge les frais liés à l'installation d'une clôture
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents se rapportant à cette acquisition

(vote à main levée)

3) TAP : fixation du taux de rémunération des intervenants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains intervenants qui animent les TAP ne souhaitent pas renouveler leur activité à la rentrée de septembre. Il rappelle que ces interventions étaient facturées par le biais d'associations. Il explique que trois enseignants de l'école de la Sentelette se sont proposés. Madame BRIOIS précise qu'il s'agit chacun d'assurer une à trois heures d'animation par semaine (chant découverte de l'allemand et de l'anglais). Monsieur LEPOETRE explique qu'ils seront rémunérés sous forme de vacations dont les taux plafonds sont fixés par la loi et qu'ils sont dans l'obligation de demander l'autorisation au ministère de l'Education nationale.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter des fonctionnaires de l'éducation nationale pour l'animation des TAP. Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire de 24 Euros correspondant au grade des intéressés, dans la limite des montants plafonds prévus par la réglementation.

(vote à main levée)

4) Création de la commission cantine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de construction d'une nouvelle cantine compte tenu du manque de places de l'actuelle et de l'augmentation prévisionnelle des effectifs. Il ajoute que ce projet est nécessaire pour continuer à recevoir les enfants dans les meilleures conditions, en respectant les normes. De plus, l'installation d'un nouveau bâtiment près de l'école permettrait d'écourter les temps de déplacement des enfants le midi.

Monsieur LEPOETRE propose à l'assemblée la création d'une commission « cantine » dont le rôle sera de faire les études préalables au projet de construction et la mise en œuvre

du projet.

Mesdames Isabelle BRIOIS, Marie ZOUINI, Michèle DEFERT, Messieurs Marc LECLERCQ, Michel TRUFFAUT sont déclarés candidats.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal accepte la création de la dite commission avec les membres ci-dessus.
(vote à main levée)

5) Renégociation de l'emprunt de la halle des sports

Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur TRUFFAUT ;

Il expose les éléments suivants :

Il s'agit de renégocié le prêt d'un montant de 200 000 Euros contracté le 16/10/2012 auprès du Crédit Agricole de la Somme pour le versement d'un fonds de concours à AMIENS METROPOLE suite à la construction de la halle des sports, Le taux d'intérêt actuel est fixé à 4.42% sur 15 ans soit une échéance trimestrielle de 4 577.28 Euros.

Le capital restant dû au 1/07 est de 161 608.21 Euros

Monsieur TRUFFAUT expose la proposition du Crédit Agricole de la Somme de renégociation du prêt selon les conditions suivantes :

Taux : 1.42%, frais de renégociation : 17 202.44 Euros, Frais de dossier 360 Euros soit une échéance trimestrielle de 4 306.42 sur 45 trimestres.

Monsieur TRUFFAUT donne également des informations concernant une proposition de rachat du prêt par la Banque Postale.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal adopte par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. F PETIT et JR DECLE -B DEPIERRE) la proposition de renégociation du prêt 722128889965 du Crédit Agricole de la Somme avec les caractéristiques ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette opération.

(vote à main levée)

6) Informations/questions diverses.

Monsieur LEPOETRE répond à la demande formulée par mail par Monsieur DECLE. Il récapitule l'ensemble des indemnités des élus :

Elu	Fonction	% de l'indice 1015
Pierre LEPOETRE	Maire	36.00%
Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint	13.20%
Isabelle BRIOIS	2 ^{ème} Adjointe	13.20%
François SARA	3 ^{ème} Adjoint	13.20%

Marie-Bénédicte PAPILLON	4 ^{ème} Adjointe	9.00%
Michel TRUFFAUT	Conseiller délégué	9.00%
Patrick LELIEVRE	Conseiller délégué	4.00%
Marie ZOUINI	Conseillère déléguée	3.00%

Monsieur PETIT fait remarquer que Monsieur LEPOETRE n'est pas *le Preux Chevalier* qu'il prétend car en effet la somme des indices est désormais de 100, donc auparavant elle était de 106 et par conséquent dépassait le seuil.

Il répond que 100 ne correspond à rien, et que les indemnités versées avant réduction n'atteignaient même pas le plafond autorisé. Il ajoute que toute décision de ce type fait l'objet de contrôle de légalité par la préfecture.

Monsieur LEPOETRE explique que les effectifs à la rentrée de septembre 2016 sont en augmentation. Il a consulté pour l'installation d'une classe en préfabriqué pour répondre à une éventuelle ouverture de classe si le cas devait se présenter en urgence fin août. Un préfabriqué demande une anticipation avec permis de construire et passage de la commission sécurité. Il faudra quatre semaines de délai.

Une solution transitoire est proposée par Monsieur DEPIERRE : l'utilisation de la salle des associations.

Monsieur LEPOETRE évoque la rentrée de septembre 2017 et dit réfléchir à une construction de classe en exploitant le préau dans la continuité des classes du bâtiment annexe.

Monsieur le Maire fait état des problèmes rencontrés dans le cadre des conventions de paiement des heures périscolaires avec la CAF. En effet, cette dernière stoppait les paiements pour l'année 2014 - 2015 pour non validation par la DDCS des conditions d'accueil. En particulier, l'école se retrouvait limitée au plafond de 28 enfants de -6 ans alors qu'elle en accueille en phase scolaire plus de 60. D'autres problèmes se greffaient au dossier.

Il a fallu plus de 2 mois de recherche et discussion pour que la DDCS donne un avis positif. Le travail reste encore à faire pour l'année 2015-2016.

Monsieur LEPOETRE rappelle que trois fêtes ont eu lieu depuis le dernier conseil : fête de Sains, fête de l'école et fête du 14 juillet ce qui représente une somme de travail important. Il remercie tous les intervenants pour leur participation.

Cérémonie et fête du 14 juillet : Monsieur SARA fait le constat que le feu d'artifice était à la hauteur des attentes.

Poubelle jaunes : Monsieur le Maire fait remarquer que la distribution de poubelles jaunes a connu un certain nombre d'anomalies mais qu'elle est gérée par la Métropole dont le numéro est transmis systématiquement aux administrés si besoin.

Parking de l'école : Monsieur LEPOETRE informe qu'une société a été retenue et montre un plan de l'implantation. Les travaux pourraient démarrer le 22 août pour éviter la rentrée scolaire.

PLU : Monsieur LEPOETRE signale que la consultation pour l'étude du PLU risque de ne pas être lancée avant les vacances.

Embauches : Monsieur LEPOETRE informe de l'embauche de deux personnes en contrat aidé pour la rentrée de septembre. Il précise qu'il a reçu une dizaine de CV et fait les entretiens d'embauche.

Travaux crèche : Monsieur LEPOETRE informe que le jalon de fin des travaux reste identique aux prévisions à savoir mai 2017. Il ajoute que des TS travaux supplémentaires de démontage d'une cheminée et déplacement du compteur d'eau ont été commandés.

Fin de séance à 21h20